

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du vendredi 14 avril 2017

Délibération 2017.CA.13
Volet commun du contrat de site, jalons et trajectoire
et le schéma directeur de la vie étudiante

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Considérant que le vote a lieu à main levée :

Nombre de membres en exercice : 44 Quorum : 22 Nombre de membres présents ou représentés : 32 Majorité requise pour le vote : 17	Ne prend pas part au vote : 0 Pour : 28 Contre : 4 Abstention : 0
---	--

Le conseil d'administration approuve le volet commun du contrat pluriannuel 2017-2022 de site constitué :

- du projet stratégique,
- de la trajectoire et des jalons,
- du schéma directeur de la vie étudiante – volet 1,
- de la note d'intention du schéma directeur du numérique.



Nicolas CHAIJLET
Président d'UBFC

Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur
de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »